

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

L'an deux mil seize, le vendredi 15 du mois de mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 12
Nombre de conseillers municipaux votants : 15
Date de convocation du conseil municipal : 11 mars 2016

Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Madame CARPENTIER Lorella
Monsieur SOUILLART Michel	Madame PLANTIVEAU Maryse
Madame MALAWKA Astrid	Monsieur DELPIVAR Eric
Madame COLAS Catherine	Monsieur ZION Thierry
Madame BERRUE Nicole	Monsieur FEINARD Alexis
Monsieur GAUDÉ Michel	Monsieur PILTE Michel

Absents excusés : Monsieur HERRERO Pascal donne pouvoir à Monsieur BILLIOT
Monsieur MANTÔT Olivier donne pouvoir à Madame COLAS
Madame GAUTHIER Patricia donne pouvoir à Monsieur FEINARD Alexis

Monsieur DELPIVAR Eric a été élu secrétaire de séance

Arrivée de Monsieur GAUDÉ à 18h04

🔗 DELIBERATION N° 2016/ III 15/ 01 : CLASSE DE DECOUVERTE CM1, CE1 , CE2, CM1 et CM2

Considérant les délibérations n° 2016/III/14 et n° 2016/III/15 du 04 mars 2016,

Considérant les nouvelles informations reçues de la directrice au sujet des deux voyages,

Le conseil Municipal,

Après en avoir débattu,

Monsieur le Maire rappelle les deux délibérations précédentes liées à ce sujet et indique la précision apportée par la directrice à savoir la prise en charge en totalité par la coopérative scolaire de la journée pédagogique au Futuroscope.

Monsieur ZION propose que la même somme soit allouée par la commune à tous les enfants joviens.

A l'unanimité, de 14 voix et 1 abstention de Monsieur DELPIVAR ayant un enfant concerné **ANNULE et REMPLACE** les délibérations n° 2016/III /14 et n° 2016/III/15 du 04 mars 2016,

S'ETONNE du manque d'équité entre les enfants,

PREND note de la prise en charge financière en totalité par l'OCCE de la journée pédagogique au Futuroscope,

DECIDE de participer à hauteur de 64,20€ par enfant joviden pour les deux sorties soit 64,20€ x 60= 3852€

AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à mener à bien cette affaire

DIT que cette dépenses sera débitée au compte 65737 le voyage fait.

SOUHAITE que l'OCCE attribue en plus des 25€ par enfant prévue à la classe de Combloux, la somme prévue pour le Futuroscope soit 1411,48€.

🔗 DELIBERATION N° 2016/ III 15/ 03 : CHOIX DE COMMISSAIRE ENQUETEUR

Considérant la délibération n° 2016/III/23 du 04 mars 2016

Considérant que pour la rétrocession partielle de chemins communaux, une enquête publique est nécessaire,

Considérant le code rural et de la pêche notamment ses articles L161-1 à L161-13 et le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités d'enquête publique préalable à l'aliénation,
Considérant la proposition de Monsieur le Maire de nommer Monsieur VILOINGT Thierry comme Commissaire-enquêteur,

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

DESIGNE Monsieur VILOINGT Thierry Commissaire enquêteur pour l'enquête publique concernant l'aliénation d'une portion de l'impasse de la Giraudière et d'une partie du chemin d'Ardon à Yvoy situé entre l'A71 et la commune d'Ardon

AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire

Monsieur le MAIRE INFORME qu'il n'a pas été exercé de droit de préemption sur le bien situé

- 65 rue de la Ferté

Que Monsieur PILTÉ est désigné maître composteur par le smirtom

Monsieur PILTÉ PRECISE qu'à ce titre il ira 6 jours en formation à Chartres.

Fin de séance à 18h28